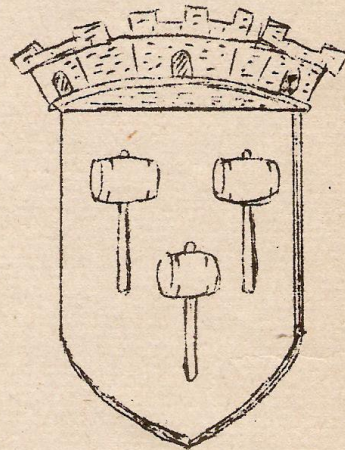
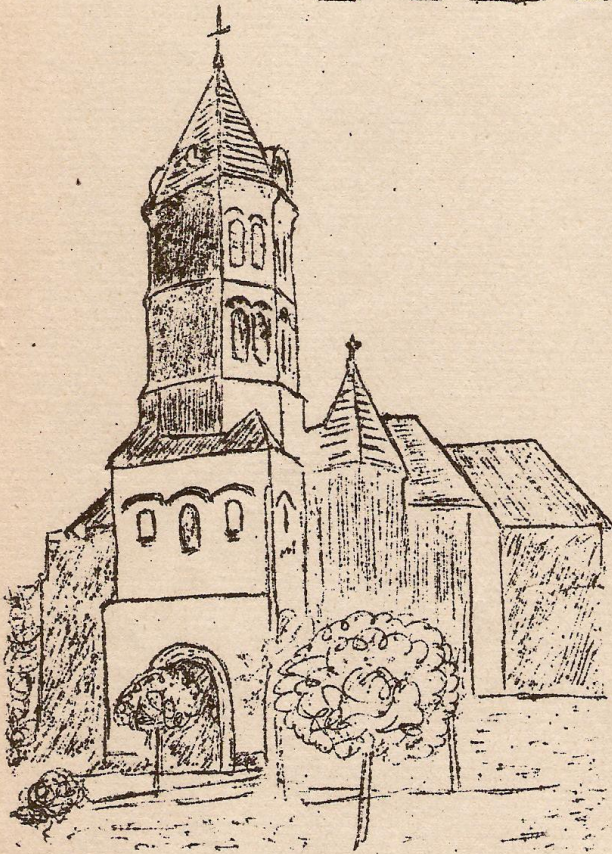


NOTRE



VILLAGE



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
ET DE LIAISON DE LA COMMUNE DE
NONCHY-LEGACHE.

JANVIER 1973

=====
N° 13

Que ce nouveau bulletin municipal apporte à nos lecteurs bonne et heureuse année!

Meilleurs vœux pour la prospérité de notre village et la bonne harmonie entre tous! Que la tolérance et la compréhension réciproques aident à résoudre dans un climat de bonne volonté commune les problèmes de notre collectivité: humains, sociaux et matériels!

Nous allons essayer de vous informer.

Bureau d'Aide Sociale.

Il paraît opportun de dissiper une confusion qui existe généralement dans l'esprit des gens entre le Bureau d'Aide Sociale (anciennement Bureau de Bienfaisance) et l'Aide Sociale départementale.

1°/Le Bureau d'Aide Sociale communal: Il fonctionne essentiellement grâce à une subvention de la commune de 6 000 F. par an, aux dons des personnes généreuses et au produit de la taxe sur les spectacles.

Il distribue des secours; sous forme de rations d'épicerie et de pain et d'attributions de charbon:

a/aux personnes âgées dont les ressources répondent au barème institué

b/à quelques familles momentanément éprouvées.

Le Bureau d'Aide Sociale étudie actuellement la mise en place d'un service d'aides ménagères à domicile pris en charge par le département et différents organismes sociaux. Il permettra de faire aider (dans certains cas gratuitement) par des personnes (aides ménagères) rétribuées par le service des personnes âgées de ressources modestes.

2°/L'Aide Sociale du département: Il peut prendre en charge (moyennant une dotation communale forfaitaire annuelle) l'aide médicale, soit la part restant à charge des assurés sociaux, soit la totalité s'il n'y a pas d'assurances sociales. Cette aide médicale n'est pas un droit: elle n'est accordée qu'après enquête et décision d'une commission cantonale. L'enquête porte sur les biens et ressources de l'intéressé et sur ceux des personnes tenues à l'obligation alimentaire (enfants et ascendants) pour déterminer leur participation en fonction de leurs ressources.

Toute fraude ou fausse déclaration entraîne des poursuites judiciaires (article 405 du code pénal) et le recouvrement des sommes perçues.

En cas de donation de biens effectuée par les bénéficiaires de l'aide sociale; les collectivités ont un droit de recours contre le donataire. Des recours contre les successions des bénéficiaires de l'aide sociale sont toujours exercés dans la limite de l'actif successoral pour permettre la récupération de tout ou partie des prestations servies.

Les immeubles peuvent être grevés d'une hypothèque légale dont l'inscription est requise par le Préfet.

Conseils pratiques à observer:

1°/Par ceux qui ne sont pas assurés sociaux: Il est nécessaire de verser une cotisation volontaire pour couvrir à 70 ou 80% tous les frais médicaux ou pharmaceutiques par la Sécurité sociale. Cette cotisation peut être prise en charge par l'Aide Sociale. Un dossier est à établir à la mairie dans les mêmes conditions que pour l'attribution de l'aide médicale.

2°/Par ceux qui sont privés de travail: En cas de cessation d'emploi même momentanée, chaque personne doit se faire inscrire immédiatement et sans délai au bureau de la Main d'œuvre à Ham (Rue Louis Braille). Ainsi se trouveront garantis: le paiement des allocations familiales, les prestations de sécurité sociale et les droits à la retraite.

A titre d'information, nous signalons que la participation de la commune au service d'aide sociale départemental a été pour 1971 de 9691,30F. soit 25% des dépenses, 43% étant payés par le département et 32% par l'Etat.

Associations: "Les Amis des Vieux"

Les ressources dues aux recettes du bal du 2 décembre, les donations de Mrs BONDUELLE, CHARLOT et MELLAS ont permis l'attribution d'un colis de Noël à toutes les personnes de plus de 70 ans de la commune.

Les travaux dans la commune

1° - Voirie: Depuis plusieurs mois notre commune vit à l'heure des travaux. Après la pose des câbles téléphoniques souterrains, la pose des bordures, l'aménagement des trottoirs et des parkings sont en cours. Les entreprises DARDIN de Laon et S.C.R.E.G. de Ham ont travaillé et travaillent encore avec une conscience professionnelle qu'il est agréable de souligner et en apportant le minimum de gêne aux riverains.

Il faut reconnaître qu'il y a cependant quelques cas particuliers que n'ignorent pas les Ponts et Chaussées et qui seront résolus, pensons-nous, à la satisfaction des intéressés.

Certains problèmes d'écoulement seront solutionnés dans l'ensemble du projet, en particulier l'implantation d'un tuyau à Méreaucourt jusqu'au contre-fossé de la rivière. La Maison Familiale de Cambrai participera pour une bonne part à cet aménagement.

Coût de la réalisation: 234 500 F. dont:

- 61 500 F. de subventions du Conseil Général
- 73 000 F. pris sur les budgets communaux de 1972 et 1973
- 100 000 F. d'emprunt auprès du Crédit Agricole à 8% remboursable en 15 ans.

La réfection de la route est prise en charge par le département.

Une réunion en mairie le 2 décembre 1972 a précisé aux propriétaires riverains leur participation pour raccordement des tuyaux de gouttières à la bordure de trottoir avec regard, tuyau et tête de gargouille, soit la somme de 180 F. par raccordement.

Il restera à aménager les espaces entre les trottoirs et les propriétés des particuliers. Nous espérons que ceux-ci, avec l'aide de la commune qui fera poser des pavés pour retenir la terre, feront un effort pour cet aménagement afin de rendre plus coquet notre village.

2° - Etang communal: Après bien des déboires, l'étang communal de la Cabourerye sera mis prochainement en eau. Un litige subsiste entre le Génie Rural et l'entreprise LAMBERT au sujet de la profondeur d'eau fixée par le devis à un minimum de 1 mètre (avec creusement de trous plus profonds) qui semble difficilement possible en période de basses eaux de la rivière.

3° - Projets réalisés au cours du 2° semestre 1972:

a/ Aménagement des vestiaires du terrain des sports avec lavabos
b/ Acquisition d'une faucheuse-tondeuse pouvant effectuer le fauchage du terrain des sports et la tonte des pelouses communales.
c/ Achèvement du chemin des Wauyennes. Il est réservé aux piétons selon les clauses imposées par Mr LEVERT lors de la signature de l'acte de vente du terrain.

d/ Plantations diverses à côté de la rivière et sur la place réalisées avec le Prix de 500 F. obtenu au concours de "Village que j'aime".

4° - Constructions d'habitations: Les six maisons réalisées par la S.E.M.I. de Cambrai sont achevées au lotissement de "La Terrière". Plusieurs particuliers réalisent des constructions individuelles.

La commune peut toujours aider les candidats éventuels à trouver des terrains en attendant la réalisation d'un nouveau lotissement.

INFORMATIONS EN VRAC

1° - Exposition à la salle des fêtes: Les 6 et 7 janvier aura lieu à la salle des fêtes une exposition organisée par le Comité d'arrondissement des Déportés, ex Internés, Résistants et Patriotes pour rappeler les tragiques souvenirs de la déportation de nombreux patriotes au cours de la guerre 1939-45. L'exposition sera ouverte le samedi au public, aux enfants des écoles et présentée aux personnalités qui ont bien voulu la patronner le dimanche 7 janvier à 11 heures à l'issue d'une messe et d'une manifestation au Monument aux Morts. Il est souhaitable que cette initiative des Déportés due aux relations de notre compatriote ancien déporté, Mr MAYEUR, soit appréciée et suivie par un nombreux public.

2° DON du Sang : Il aura lieu cette année deux fois dans le courant du printemps et dans le courant de l'été. Les dates seront précisées en temps utile.

3° Baux des marais communaux : Ils sont à expiration et sont renouvelés à partir du 1° janvier 1973. La priorité est laissée aux anciens locataires, mais plusieurs parcelles étant vacantes, les candidats peuvent se faire connaître à la mairie.

4° Impositions foncières : Prochainement sera affiché en mairie le nouveau tableau d'impositions foncières de toutes les maisons du village réalisé à la suite de la révision et des enquêtes en cours depuis plusieurs années. Un registre des observations sera à la disposition des propriétaires pendant 15 jours. Ils seront prévenus en temps voulu.

5° Syndicat d'Eau de Monchy-Lagache-Tertry : A la suite de réclamations émanant de gros consommateurs d'eau, le Syndicat a été amené à étudier un tarif dégressif applicable à partir de 1973 et proposé par le Génie Rural.

Le niveau d'eau du puits de Douvieux a été mesuré le 12 octobre 1972. Il a baissé de 2,15 mètres, ce qui, étant donnée la baisse générale du niveau des eaux dans tout le bassin Nord-Région parisienne, est normal et non alarmant, vu la réserve encore disponible.

Une analyse de l'eau faite le 21 août 1972 donnait l'eau potable.

6° Tempête : Le cataclysme du 13 novembre : tempête de vent et pluie, a valu à notre commune d'être considérée comme sinistrée du fait des dégâts considérables causés aux 43 hectares de maïs de la commune. Baur certains petits exploitants la perte s'est avérée catastrophique.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

ETAT - CIVIL

Naissances : DUPARCQ Catherine (3 juillet) - BARE Christelle (18 juillet)
DERLY Frédéric (23 juillet) - RENAULT Christophe (25 juillet)
SOOCKEL Anne (12 août) - LEBLANC Hugues (2 octobre)
PIST Sabine (20 octobre) - CERESER Nathalie (29 novembre)
HAVRET Eddie (30 novembre) -

DECES : DREUX Maurice (14 juillet) - DAILLIEZ Berthe Vve MONARD (13 octobre).

=====

Nouveaux habitants .

Bienvenue aux nouveaux habitants :

Mr et Mme OLIVIER, Mr et Mme SOOCKEL - Mr et Mme Michel
DUPIRE, - Mr et Mme GAUDEFRIN - Mr et Mme SCHRYVE - Mr et Mme FELIN
Mrs et Mme DUFLOT - Mr et Mme MILLOT - Mr et Mme DUPONT - Mme DESAIL-
LY Charlotte - Mr et Mme MUSZYNSKI -

=====

PAGE DES SOCIETES LOCALES -

-o-o-o-o-o-

Anciens combattants et Prisonniers de guerre :

Les A.C. de 1914-18, les A.C. de 1939-45 dont les A.C.P.G. sont d'accord pour ne former qu'une association d'Anciens Combattants à Monchy-Lagache. Ils sont heureux, à cette occasion, d'inviter tous les Anciens mobilisés qui ne sont pas encore inscrits à nos sections, à s'y regrouper. Ils pensent spécialement aux Anciens d'Algérie-Tunisie-Maroc (C.A.T.M.) - La carte de combattant n'est pas nécessaire, il suffit d'avoir été mobilisé. Se renseigner auprès de Mrcel SOUCHAUD, André PONTHEU ou Joseph TEINIELLE. Une réunion aura lieu courant février pour parachever cette association. Faites-vous donc inscrire.

Pour 1973, nos vœux de Paix sur la Terre vont à tous ceux qui luttent encore les armes à la main, qu'ils soient Blancs, Jaunes ou Noirs.

=====

Fanfare Sainte Cécile:

Durant le 2^o semestre 1972, la présence de la Fanfare a été très appréciée aux fêtes de Monchy, Moislains, Ennemain et Tertry ainsi qu'aux différentes manifestations dont l'Arbre de Noël et la Messe de Minuit.

Il est remarquable de constater la solidarité qui existe entre les musiciens des sociétés environnantes. Ceci permet, le moment venu, de faire encore de la belle musique et de se retrouver tous unis comme ce fut le cas le 22 juillet dernier pour apporter un dernier hommage au musicien Abel CARDON de Béthencourt.

La Fanfare sera présente à la messe de 10 heures le dimanche 7 janvier à l'occasion de la journée de la D'éportation.

C'est toujours avec le même dévouement que Mr LEULIER dirige la jeune Clique.

Le Comité remercie toutes les personnes qui ont réservé un bon accueil à Mr Roger BOCHART qui leur a offert le calendrier de la Société.

=====

SOCIÉTÉS

SPORTIVES

La section Football, avec ses 5 équipes dont 3 de jeunes de moins de 18 ans défend vaillamment les couleurs de Monchy. L'équipe B Seniors et l'équipe Minimes sont en tête de leur groupe à la fin des matches aller.

Souhaitons que les spectateurs viennent plus nombreux sur le terrain. Que les autres non amateurs de sports aident au moins matériellement les dirigeants qui ont pris en charge une soixantaine de jeunes et qui effectuent de nombreux déplacements bénévoles.

Un grand coup de chapeau aussi aux dirigeants de la section Ping-Pong: Mr MOREAU et les deux familles DEVENDEVILLE qui animent ce sport avec constance et dévouement.